

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE LA MAIRIE DE MONTLHERY

1- Désignation, localisation et situation du bien immobilier

Une unité foncière de **plus de 3 000 m²** située 13 rue des Bourguignons à MONTLHERY (Essonne) à **25 km de PARIS.**

Ce bien est constitué des parcelles suivantes d'une contenance d'environ 3 119 m² :

AK 30 pour 962 m² (en partie accès depuis la rue des Bourguignons)

AK 273 pour 126 m²

AK 274 pour 261 m²

AK 33 pour 275 m² supportant un bâti de 80 m² datant de 1900

AK 275 pour 1495 m² supportant un bâti de 66 m² datant de 1972

Ces deux bâtis sont inhabitables et inutilisables

Situation du bien : libre d'occupation

2- Destination du bien immobilier

Situation au regard du Plan Local d'Urbanisme document complet consultable

<http://www.montlhery.fr/index.php/Plan-Local-d-Urbanisme?idpage=66&afficheMenuContextuel=true>

Zone classée UAE – H = 10m

Cette zone est destinée à recevoir des constructions et installations destinées aux bureaux, commerces, artisanat et services.

3- Pièces demandées pour être admis à effectuer une offre

Pour les personnes physiques :

- Copie de la carte d'identité de chacun des acquéreurs potentiels (si acquisition par couple).
- un descriptif sommaire du projet envisagé et modalités financières d'acquisition (comptant, prêt)

Pour les personnes morales :

- Extrait de moins d'un mois, de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au registre des métiers ou équivalent.
- Dénomination détaillée, capital social, siège social, coordonnées.
- Nom du (ou des) dirigeant(s), du (ou des) représentant(s) légal, ou de la (ou des) personne(s) dûment habilitée(s).
- un descriptif sommaire du projet envisagé et modalités financières d'acquisition (comptant, prêt).

Ces pièces sont à remettre le jour de la visite (et/ou par mail). Votre agrément vous donnant la capacité d'enchérir vous sera alors remis.

4- Délai de validité de votre offre

Votre offre d'achat est ferme et non modifiable.

Sa validité est fixée au 30 juin 2019.

Elle est susceptible de faire l'objet d'une acceptation par le vendeur dans ce même délai.

5- Conditions et modalités d'acceptation de l'offre

A la clôture de la période d'enchères, le choix de l'acquéreur s'effectuera sur la base des critères suivants :

- Montant financier de l'offre de prix,
- Votre projet

La commune a le libre choix de l'acquéreur.

Aucune indemnité ne sera versée aux candidats dont les offres n'ont pas été retenues.

Si votre offre est acceptée, vous recevrez un accord de principe par courriersous 21 jours à compter de la clôture des enchères.

Le candidat dont l'offre est retenue doit **impérativement** remettre en mairie le **lundi 11 février 2019** sa promesse d'achat signée afin que le conseil municipal se prononce.

Jusqu'à l'acceptation de l'offre par le conseil municipal, la commune se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus de vente à tout moment et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans avoir à justifier sa décision et sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnité.

Une délibération du conseil municipal autorisant la vente sera prise sous 2 mois à compter de la fin des enchères.

A partir de l'acceptation ferme d'une offre par le conseil municipal, un avant-contrat de vente puis un acte seront établis par un notaire aux frais de l'acheteur.